

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

MODIFICATIONS 1 ET 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU GRAND ALBIGEOIS

Par arrêté n°ARR2021_039 du 14 juin 2021, la Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois informe de l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur 2 projets de modifications de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Albigeois. L'enquête publique conjointe se déroulera pendant 22 jours consécutifs

du vendredi 2 juillet 2021 à 9h00 au vendredi 23 juillet 2021 à 17h00 inclus

Afin de conduire cette enquête, un commissaire enquêteur monsieur Michel Blanc a été désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse

Le projet de modification n°1 consiste à procéder à des déclassements de zones suivantes:

- La zone AU-F de Canavières (Albi) d'une surface de 20,1 hectares, est proposée vers un reclassement en zone agricole,
- La zone AUM5a-B de la Bane (Albi) d'une surface de 2,4 hectares, est proposée vers un reclassement en zone agricole,
- La zone AUM-F de la Renaudié (Albi) d'une surface de 1,8 hectares, est proposée vers un reclassement en zone naturelle,
- La zone AUM5a-B de la Negrouillère (Albi) d'une surface de 2,3 hectares, est proposée vers un reclassement en zone AUM-F,
- La zone AUA2-B Albipôle Nord (Terressac) d'une surface de 6 hectares, est proposée vers un reclassement en zone agricole.

Le projet de modification n°2 consiste à :

- Faire évoluer des Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP) ;
- Créer ou modifier des emplacements réservés (ER) ;
- Créer ou modifier des secteurs « de projet » ;
- Adapter des « étiquettes » ou « indices » de zones ;
- Délimiter des prescriptions sur certains sites au titre des éléments de patrimoine à préserver ;
- Créer ou ajuster des Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) ;
- Adapter certaines dispositions réglementaires portant notamment sur le plafond de la surface de vente maximale autorisée dans les zones urbaines à vocation principale d'habitat « UM » et les reculs le long des axes structurants RN 88/A68,

Le siège de l'enquête publique est situé au Siège administratif de l'agglomération Parc François Mitterrand 81160 SAINT-JUÉRY.

Le dossier d'enquête est consultable en version informatique sur le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (www.grand-albigeois.fr) et sur l'adresse internet suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/2519> accessible 7j/7j et 24h/24h depuis le premier jour de l'enquête publique conjointe à 9h00 jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège administratif de l'agglomération de l'Albigeois Parc François Mitterrand – 81160 SAINT-JUÉRY et dans chaque mairie des 16 communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête en version papier sera également disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège administratif de l'agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand – 81160 SAINT-JUÉRY

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront sur ces 4 lieux aux dates et horaires suivants au

| Siège administratif de l'agglomération Parc François Mitterrand 81160 SAINT-JUÉRY | |
|--|----------------------|
| vendredi 02 juillet 2021 | 14h30 - 17h30 |
| mercredi 07 juillet 2021 | 14h30 - 17h30 |
| lundi 12 juillet 2021 | 9h30 - 12h30 |
| jeudi 22 juillet 2021 | 14h30 - 17h30 |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (www.grand-albigeois.fr) et sur l'adresse internet suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/2519> accessible 7j/7j et 24h/24h depuis le premier jour de l'enquête publique conjointe à 9h00 jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00.
- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les 16 communes et au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Par voie postale en adressant un courrier au commissaire enquêteur du PLUI au siège administratif de l'agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand – 81160 SAINT-JUÉRY, à faire parvenir pendant la durée de l'enquête
- Par courrier électronique à l'adresse suivante enquete-publique-2519@registre-dematerialise.fr
- De façon écrites et orales lors des permanences commissaire enquêteur mentionnées dans le tableau figurant ci-avant

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations sur les dossiers:

Siège administratif de l'agglomération Parc François Mitterrand 81160 SAINT-JUÉRY (téléphone : 05 63 76 06 06 ; courriel : plui@grand-albigeois.fr)

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à Siège administratif de l'agglomération Parc François Mitterrand 81160 SAINT-JUÉRY, ainsi qu'à la Préfecture du Tarn, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an au siège de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et sur son site internet (www.grand-albigeois.fr) ainsi que dans ses communes membres.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation des 2 modifications du PLUI par le conseil communautaire qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil d'agglomération de l'Albigeois.